

Saisie de l'UPAC
Tony Accurso
n'a pas interrogé
ses hommes
de confiance

Page A 5

Douloureux
souvenir
des attentats
du
13 novembre
2015 à Paris

Page B 4



**Revenu minimum
garanti** Le PQ
et QS dénoncent
le rapport du
comité d'experts
du gouvernement

Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 259

LE DEVOIR, LE MARDI 14 NOVEMBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

SÉISME: L'IRAN PLEURE SES MORTS



FARZAD MENATI AGENCE FRANCE-PRESSE

C'est jour de deuil national ce mardi en Iran, alors que le pays pleure plus de 400 morts à la suite du séisme survenu dimanche soir. Lundi, les opérations de sauvetage se sont poursuivies dans l'ouest du pays dans l'espoir de retrouver des survivants. Quelques provinces de l'Irak voisin, où on comptait huit morts lundi soir, ont également été touchées par ce tremblement de terre d'une magnitude de 7,3. **Page A 4**

L'humanité court à sa perte, préviennent 15 000 scientifiques

ALEXANDRE SHIELDS

Crise climatique de plus en plus impossible à enrayer, croissance rapide de la population mondiale, extinction massive d'espèces et destruction généralisée des milieux naturels... Le péril auquel fait face l'humanité ne cesse de grandir, préviennent plus de 15 000 scientifiques, dans une mise en garde commune d'une ampleur sans précédent publiée lundi.

En 1992, un groupe de 1700 scientifiques, dont plusieurs lauréats du prix Nobel, signaient un premier « avertissement » dans lequel ils détaillaient les raisons qui poussaient l'humanité vers une collision frontale avec l'ensemble du monde vivant en raison de notre « gestion de la Terre et de la vie qu'elle recèle ».

Les auteurs de cette déclaration insistent ainsi sur les risques que représentaient le réchauffement climatique, le recours massif aux

énergies fossiles, la croissance continue de la population mondiale, la déforestation et la destruction de la biodiversité des écosystèmes de la planète. Autant de phénomènes susceptibles de provoquer « de grandes misères humaines », à moins qu'un « changement profond » ne soit opéré.

Or, depuis 25 ans, la réponse de l'humanité

VOIR PAGE A 8 : HUMANITÉ

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Le dépôt de candidature de 1000 \$ est aboli

Un jugement rendu en Alberta ouvre la porte à une présence plus forte des petits partis

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Si vous pensiez le Parti Rhinocéros disparu dans la nature, sachez qu'il pourrait revenir en force. Tout comme le Parti Marijuana et le Parti communiste, d'ailleurs. Car une récente décision d'un tribunal albertain a invalidé l'obligation pour tout candidat à une élection fédérale de verser un dépôt de 1000\$. Les petites formations politiques estiment que leur recrutement s'en verra facilité.

La décision Szuchewycz c. Canada a été rendue sans tambour ni trompette le mois dernier, et Ottawa a jusqu'au 27 novembre pour la porter en appel. Appel ou pas, Elections Canada l'appliquera pour les quatre élections partielles fédérales devant se tenir le 11 décembre prochain en n'exigeant aucun dépôt.

La juge Avril Inglis a reconnu « qu'il existe un risque réel que des candidats sérieux ou impressionnants soient empêchés de se présenter à l'élection à cause de la pression financière créée par le dépôt de 1000\$ ». Elle a donné raison à Kieran Szuchewycz, un citoyen qui avait tenté de se présenter en 2015 comme indépendant contre Stephen Harper: elle a reconnu que l'exigence d'un dépôt viole l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés stipulant que « tout citoyen canadien [...] est éligible aux élections législatives ».

Un dépôt financier est exigé des candidats fédéraux depuis 1874. Il était à l'époque de 200\$ et avait pour objectif d'écartier les « candidatures frivoles ». En 1993, il passe à 1000\$. « Le Parti Rhinocéros est mort en 1993 à cause de ce changement », raconte en entretien

VOIR PAGE A 8 : DÉPÔT

AUJOURD'HUI



Actualités Le programme fédéral d'infrastructures au ralenti. Des milliards dorment dans les coffres en raison de la bureaucratie, de la météo et des conflits de travail. **Page A 2**



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... A 4

CORÉE DU SUD

K-pop, l'art d'influencer le reste du monde

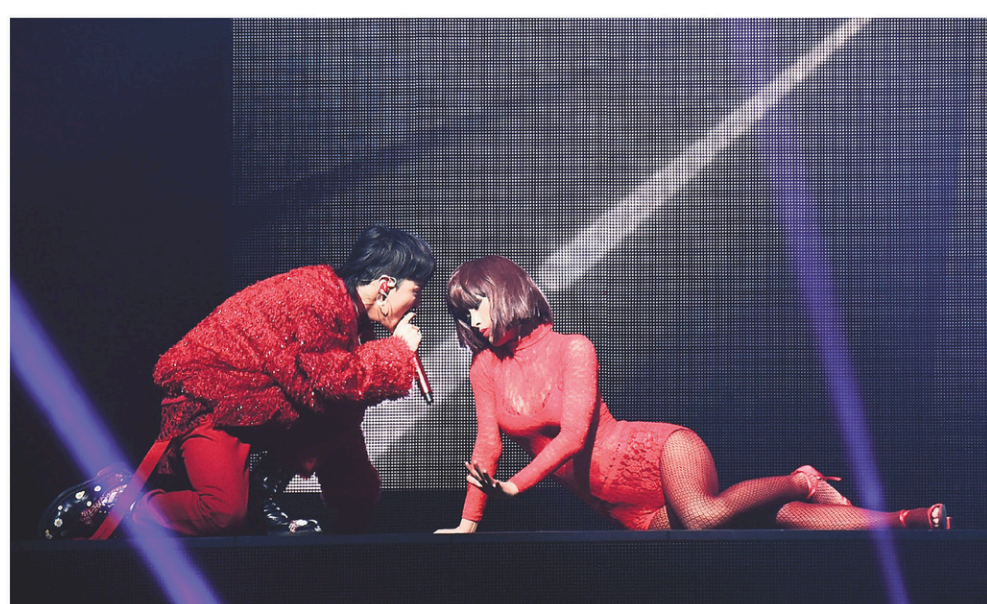
L'État a investi massivement dans la culture populaire pour faire rayonner le pays

MARCO FORTIER

C'est le genre d'histoire que les Québécois aiment bien. La Corée du Sud, modeste pays coincé entre la Chine et le Japon, est devenue un géant économique et diplomatique en exportant sa culture populaire à grands coups de fonds publics — dans une langue inconnue hors de la péninsule coréenne.

On connaît tous les voitures Hyundai et les téléphones Samsung, mais la Corée du Sud expédie aussi partout dans le monde sa musique populaire, ses téléromans et ses jeux vidéo. Les experts ont même trouvé un nom pour ces exportations massives de culture: la « vague coréenne », *hallyu* en coréen.

Le phénomène a pris une telle ampleur que la Corée du Sud est passée de pays du



MICHAEL LOCCISANO AGENCE FRANCE-PRESSE

Spectacle du chanteur sud-coréen G-Dragon à Brooklyn, en juillet dernier

VOIR PAGE A 8 : K-POP

BILINGUISME À LA COUR SUPRÊME

Au tour de Choquette de répliquer à Saganash

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le député du NPD François Choquette se désole de la tournure que prend le débat sur son projet de loi sur le bilinguisme des juges à la Cour suprême. S'il se dit sensible aux arguments de son collègue Romeo Saganash sur l'importance de valoriser les langues autochtones, il estime que cette valorisation ne doit pas se faire au détriment du français ou de l'anglais.

La lettre ouverte envoyée par M. Choquette au *Devoir* s'intitule d'ailleurs «*On ne corrige pas une injustice en créant des torts*».

«*Certes, Romeo Saganash pose une question légitime à propos de la place des langues autochtones au sein de la Loi sur les langues officielles, peut-on lire dans cette lettre. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue notre objectif de rendre la Cour suprême plus accessible.*»

Le projet de loi C-203 de M. Choquette stipulait que, pour devenir juge à la Cour suprême du Canada, une personne doit comprendre l'anglais et le français «*sans l'aide d'un interprète*». Il a été défilé.

En tant que député néodémocrate, M. Saganash aurait dû en théorie l'appuyer. Or, il s'est volontairement absenté au moment du vote. Il a expliqué au *Devoir* que le projet de loi C-203 perpétuait à son avis le «*colonialisme*» en définissant le bilinguisme comme la maîtrise des deux langues

M. Choquette estime que la valorisation des langues autochtones ne doit pas se faire au détriment du français ou de l'anglais

des peuples colonisateurs. Selon lui, une personne parlant une langue autochtone en plus de l'anglais ou du français devrait être considérée comme bilingue aux fins de nomination à la Cour ou d'obtention d'un poste dans la fonction publique fédérale exigeant le bilinguisme.

«*Bien sûr qu'il y a les premières nations, qu'il ne faut jamais oublier, mais il y a aussi les deux peuples fondateurs, même si le terme n'est peut-être pas le bon*», rétorque M. Choquette en entretien téléphonique.

«*Ce sont deux peuples importants également, les anglophones et les francophones. Eux aussi ont des droits, qui sont reconnus par la Loi sur les langues officielles. On ne peut pas ajouter des droits aux langues autochtones en enlevant des droits aux peuples fondateurs. On viendrait corriger une situation en créant une discrimination ou une injustice nouvelle.*»

Quand M. Saganash suggère que la maîtrise du cri, de l'inuktitut ou de toute autre langue autochtone devrait équivaloir à la maîtrise du français ou de l'anglais, M. Choquette regimbe. «*On ne peut pas substituer une langue autochtone au français ou à l'anglais.*» À ses yeux, il est donc clair qu'une personne parlant, par exemple, l'anglais et le cri «*ne peut pas être juge à la Cour suprême*».

M. Choquette trouve surtout dommage que cette réflexion plus profonde sur la place des langues autochtones au Canada fasse ombre à l'objectif premier de son projet de loi: «*l'accès à la justice dans les deux langues officielles*». «*Le débat sur les langues autochtones est important, mais il détourne l'attention de l'autre débat, soit l'importance d'avoir des juges bilingues à la Cour suprême.*»

Le député Choquette rappelle qu'à tous les tribunaux inférieurs, un justiciable peut plaider dans la langue officielle de son choix. Il n'est pas nécessaire pour ce faire d'exiger le bilinguisme de tous les juges: il suffit d'assigner le juge qui maîtrise la langue du citoyen. La Cour suprême est différente en ce que ses neuf juges siègent presque toujours ensemble (bien que des panels de sept ou, plus rarement, de cinq juges soient parfois formés). La présence d'un seul juge unilingue vient alors torpiller le bilinguisme effectif.

Le Devoir



Justin Trudeau a échangé quelques mots avec le président philippin, Rodrigo Duterte, à l'ouverture du sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, lundi à Manille.

Justin Trudeau met un pied sur le seuil de l'ANASE

Le Canada est invité à cette importante rencontre sur la sécurité en Asie-Pacifique, grâce aux efforts du président Rodrigo Duterte

ANDY BLATCHFORD

à Manille

Rodrigo Duterte a «*tout mis en œuvre*» afin d'obtenir une invitation pour permettre à Justin Trudeau d'assister à un prestigieux événement sur la sécurité en Asie-Pacifique aux côtés de puissants chefs d'État, selon des responsables gouvernementaux.

Mais un employé gouvernemental de haut rang assure que le geste serviable du président philippin n'aura aucune incidence sur la décision de Justin Trudeau de parler ou non à M. Duterte des violations des droits de la personne dans son pays d'Asie du Sud-Est et qui ont choqué à travers le monde.

M. Trudeau a laissé entendre qu'il pourrait soulever la question des droits de la personne avec M. Duterte, s'il en a l'occasion.

Les dirigeants n'ont pas prévu de tête-à-tête lors de la visite du premier ministre aux Philippines pour les sommets liés à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Grâce aux efforts de Rodrigo Duterte, Justin Trudeau aura l'occasion convoitée, mardi, de participer à un déjeuner de travail à Manille avant le Sommet de l'Asie orientale, sous le leadership de l'ANASE. M. Trudeau se joindra aux dirigeants de 18 pays, dont la Chine, la Russie et les États-Unis, pour discuter d'enjeux de sécurité.

Il reste à voir si Justin Trudeau défiera Rodrigo Duterte en tête-à-tête quant à sa violente guerre contre la drogue. La répression sanglante de M. Duterte comprend des exécutions extrajudiciaires par son gouvernement qui ont fait des milliers de morts.

«*Il y a toute une série de problèmes que je pourrais soulever avec lui si nous en avons l'occasion*», a déclaré M. Trudeau samedi à Danang, au Vietnam.

Béatrice Vaugrante, d'Amnistie internationale pour le Canada francophone, trouve «*indécent*» que cet enjeu ne soit pas mis sur la table d'embellie par les chefs d'État et, selon elle, il faut «*créer cette occasion*» d'en parler à M. Duterte.

«*Ça peut s'apparenter à des crimes contre l'humanité, ce qui se passe aux Philippines: des exécutions extrajudiciaires, une police qui ressemble à des gangs criminels, des populations pauvres qui sont clairement visées, des pratiques de torture à large échelle, et je ne mentionne même pas les discours toxiques du président Duterte*», a-t-elle soutenu en entrevue téléphonique.

Déchets canadiens à Manille: des Philippines s'impatientent

Manille — Des environnementalistes philippins reprochent à Justin Trudeau de n'avoir rien fait pour débarrasser Manille de la centaine de conteneurs remplis de déchets canadiens qui pourrissent depuis quatre ans dans le port. Les autorités philippines avaient accepté la cargaison à l'époque parce qu'elle devait contenir des matières plastiques recyclables. Or, les douaniers ont par la suite découvert qu'il s'agissait plutôt d'ordures de peu de valeur, juste bonnes pour l'enfouissement. Selon des environnementalistes, les 103 conteneurs sont remplis de 2500 tonnes de vieux câbles électriques, de disques compacts ou de gobelets de plastique, mais aussi de couches jetables souillées. Les environnementalistes et les responsables de la santé publique à Manille dénoncent depuis quatre ans la présence de ces ordures canadiennes, et demandent à Ottawa de les rapatrier. Lors de sa plus récente visite à Manille, il y a deux ans, M. Trudeau avait indiqué qu'une «*solution canadienne*» était en préparation, et il avait promis des mesures législatives pour que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

Une première pour le Canada

Le billet de Justin Trudeau constitue une percée parce qu'aucun autre premier ministre canadien n'y a jamais été invité. Il est censé discuter de la Corée du Nord et des attaques sanglantes contre les musulmans rohingyas au Myanmar. Le Canada souhaite devenir un membre permanent du Sommet de l'Asie orientale.

Justin Trudeau sera aussi le premier dirigeant canadien à participer à un échange d'une heure au sommet de l'ANASE, au cours duquel les membres lui poseront des questions et débattront de l'envergure de la coopération du Canada dans la région.

L'occasion se présente au moment où le premier ministre Trudeau fait des efforts pour augmenter le rôle du Canada sur la scène internationale.

La Presse canadienne

PROGRAMME FÉDÉRAL D'INFRASTRUCTURES

Des milliards dorment dans les coffres d'Ottawa

L'élan des libéraux est freiné par la bureaucratie, la météo et les conflits de travail

JORDAN PRESS

à Ottawa

Quelque 2,14 milliards de dollars ont dormi l'an dernier dans les coffres du gouvernement fédéral alors qu'ils ne demandaient qu'à soutenir l'économie canadienne grâce à de grands projets d'infrastructures, comme l'espérait le gouvernement libéral.

Des documents révèlent que le ministère de l'Infrastructure et des Collectivités n'a dépensé qu'environ 60% de son budget de 5,3 milliards prévu par les libéraux pour tout l'exercice terminé le 31 mars.

La plus grande part de cet écart est attribuable au milliard et demi qui n'a pas été dépensé dans de vastes projets d'infrastructures, soit environ 90% de ce que le gouvernement libéral souhaitait consacrer à des projets de transport collectif ou de réseaux d'eau — deux secteurs clés de son programme.

Ces documents ne permettent pas de déduire à quel moment ces sommes seront finalement dépensées.

Ultimatum d'Ottawa

Ces chiffres permettent cependant de mesurer l'ampleur du problème qui freine l'élan des libéraux dans leur ambitieux programme d'infrastructures de plusieurs milliards de dollars destiné à soutenir l'économie canadienne. Les libéraux auraient souhaité «*faire rouler l'économie*» plus rapidement.

Les subventions d'Ottawa sont allouées aux provinces et aux municipalités à la réception des factures, ce qui crée des délais entre l'exécution des travaux et le versement fédéral. Dans certains cas, les factures ne sont acheminées qu'après la fin des travaux; dans d'autres cas, les travaux sont retardés — par la météo ou un conflit de travail, par exemple.

Dans le «*rapport sur les résultats ministériels*», rendu public la semaine dernière, on indiquait que le gouvernement avait transféré une somme de 591,8 millions de dollars du programme «*Projets nationaux et régionaux*» vers le programme destiné plutôt aux petites collectivités, qui sera maintenant doté d'un budget de 1,5 milliard.

Le rapport souligne qu'Ottawa a servi un ultimatum aux provinces: si elles n'annoncent pas d'ici le 31 mars 2018 leur projet pour les sommes qui restent dans le Fonds des petites collectivités, créé en 2014 par le gouvernement conservateur, ces sommes seront distribuées aux municipalités via le Fonds de la taxe sur l'essence.

Ce fonds avait été créé par le gouvernement libéral en 2005 afin d'assurer aux municipalités une source stable et prévisible, deux fois par année, pour leurs projets d'infrastructures.

La Presse canadienne



Ottawa souhaitait consacrer ces milliards à des projets de transport collectif ou de réseaux d'eau.

Concurrence internationale: pourquoi une entreprise s'établit à un endroit plutôt qu'à un autre?

Panélistes:

John Di Bert, Vice-président principal et chef de la direction financière, Bombardier

François Boulanger, Vice-président exécutif et chef de la direction financière, CGI

Hubert Bolduc, Président-directeur général, Montréal International

Francis Baillet, Vice-président, Affaires corporatives, Ubisoft

Thèmes abordés:

- Quels sont les facteurs qui orientent la prise de décision?
- La concurrence fiscale internationale: quelle influence et quelles conséquences?
- La compétitivité du Québec et du Canada: avons-nous les outils nécessaires?

Avec l'appui de:



CONSEIL DES RELATIONS INTERNATIONALES DE MONTRÉAL

Déjeuner-causerie dans de la Série Économie Mondiale présentée par:



Caisse de dépôt et placement du Québec



Modérateur:
Emilio B. Imbriglio,
Président et chef de la direction, Raymond Chabot Grant Thornton

ACTUALITÉS

Au diable l'honneur!

MICHEL DAVID



À la notable exception de Pierre Moreau, les membres de l'Assemblée nationale se sont ralliés en bloc derrière leur président, Jacques Chagnon, qui en a surpris plus d'un par sa détermination à défendre les droits et privilèges des parlementaires dans l'affaire Guy Ouellette.

Ce sont les tribunaux qui devront vraisemblablement décider si le contenu du téléphone cellulaire de M. Ouellette peut être associé à des documents auxquels l'UPAC n'aurait pas eu accès s'ils s'étaient trouvés dans son bureau.

Il est sans doute essentiel que les élus puissent s'acquitter de leur tâche en toute sérénité, mais il est tout aussi impératif que l'immunité dont ils jouissent s'accompagne d'un sens des responsabilités qui semble parfois difficile à concilier avec la partisanerie qui teinte les débats.

Quand Yves Michaud s'est adressé à la Cour supérieure, puis à la Cour d'appel pour obtenir réparation de la motion de blâme dont il avait été l'objet le 14 décembre 2000, il s'est fait répondre qu'en vertu du principe de la séparation des pouvoirs, le judiciaire ne pouvait pas intervenir. La Cour suprême n'avait même pas voulu entendre sa cause.

Cela ne signifiait pas que la requête de M. Michaud était sans fondement. Dans ses commentaires, le juge Jean-Louis Baudouin, de la Cour d'appel, avait cité l'adage latin *Summum jus, summa injuria*. Le comble du droit peut être le comble de l'injustice.

Une nouvelle pétition en faveur de M. Michaud a été mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale pour faire en sorte que son cas soit examiné par une commission parlementaire. À 87 ans, les chances que justice lui soit rendue avant sa mort s'amenuisent rapidement. Par une sorte de lâcheté collective, on semble attendre que le vieil enquiquineur emporte son honneur flétri dans la tombe.



Alors que le débat sur l'identité fait pleuvoir les accusations d'intolérance et de racisme, l'affaire Michaud demeure pourtant d'une grande actualité et démontre à quel point les risques de dérapage sont élevés. On peut même penser que le climat actuel constitue un obstacle à sa réhabilitation.

Le jour où le député libéral de D'Arcy-McGee s'est levé à l'Assemblée nationale pour réclamer qu'elle dénonce « sans nuance » les « propos inacceptables » envers la communauté juive, qu'il avait présument tenus lors de son témoignage aux États généraux sur la langue, aucun des députés présents, pas même M. Bergman, ne savait ce qu'il avait dit exactement. La condamnation a pourtant été unanime.

Quand on a finalement connu les paroles exactes prononcées, c'est l'ancien chef du Parti Égalité, Robert Libman, devenu entre-temps président de la section québécoise de B'nai Brith, qui a souligné que les propos de M. Michaud avaient été « incroyablement déformés », pour mieux l'accabler. En réalité, citant Lionel Groulx, il avait plutôt donné le peuple juif en exemple.

Il a pourtant fallu des années avant que ses accusations commencent à faire amende honorable.

Dans leurs commentaires, les députés péquistes avaient été les plus virulents. Trente-cinq ans après avoir été élu une première fois comme député libéral de Gouin, M. Michaud avait décidé de faire un retour et il visait l'investiture péquiste dans Mercier, avec l'intention bien arrêtée d'amener le gouvernement Bouchard à démontrer plus de vigueur dans la défense du français. Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. Quoi de mieux pour écarter ce trublion que de l'accuser d'antisémitisme?



En décembre 2010, Amir Khadir avait présenté une motion par laquelle l'Assemblée nationale aurait reconnu son erreur. Les libéraux étaient prêts à en débattre, mais pas pour s'excuser. Jean-Marc Fournier, alors ministre de la Justice, comptait plutôt en profiter pour dénoncer « les vieux démons du nationalisme ethnique », qui, selon lui, hantaient toujours le PQ. Le PQ s'était prudemment opposé à la présentation de la motion.

Les amis de M. Michaud avaient espéré que Pierre Karl Péladeau reprendrait la cause à son compte, mais le nouveau chef du PQ n'avait pas davantage osé réclamer que l'Assemblée présente des excuses.

Il y a une dizaine d'années, M. Lisée avait écrit que les propos de M. Michaud étaient « certes condamnables, mais non pendables ». Serait-il disposé à laisser une commission parlementaire ressusciter l'affaire? Il y a fort à parier que M. Fournier est toujours dans le même état d'esprit qu'en 2010. À dix mois de l'élection générale, serait-il bien avisé de le laisser réveiller les « vieux démons »?

Une soixantaine de députés péquistes qui avaient voté pour la motion de blâme en décembre 2000 ont présenté des excuses depuis. Pas François Legault. Il est toutefois douteux qu'il soit disposé à discuter d'une affaire qui est antérieure à la création de la CAQ. Que les « vieux partis » se débrouillent avec leurs problèmes! Et au diable l'honneur, aussi bien celui de M. Michaud que celui de l'Assemblée nationale!

mdavid@ledevoir.com



OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

Les personnes seules bénéficiant de l'aide sociale pourraient voir leurs prestations augmenter de 472 \$ par an, si le gouvernement décidait de donner suite aux recommandations du comité d'experts qu'il a mandaté pour étudier la pertinence d'établir un revenu minimum garanti.

REVENU MINIMUM GARANTI

Le PQ et QS dénoncent le rapport d'experts

Le comité formé de trois économistes propose de bonifier l'aide sociale

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le Parti québécois et Québec solidaire présentent le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, de « tabletter » sans tarder le rapport du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti.

Le trio d'économistes — Dorothee Boccanfuso, Jean-Michel Cousineau et Raquel Fonseca — a dévoilé lundi son rapport final coiffé du titre « Le revenu minimum garanti: une utopie? Une inspiration pour le Québec » dans lequel il formule 23 recommandations.

Il suggère notamment d'augmenter les prestations d'aide sociale de 472 \$ par an pour une personne seule et de 311 \$ par an pour un couple sans enfants, ce qui permettrait à ces ménages sans contraintes à l'emploi de toucher un revenu disponible correspondant à 55 % de la Mesure du panier de consommation (MPC), soit 9745 \$ pour 2016. Cette mesure coûterait 86,4 millions de dollars à l'État.

En ce moment, une personne seule âgée de moins de 65 ans reçoit 9192 \$ (52 % de la MPC) et un couple sans enfants 13 355 \$ (54 % de la MPC).

Le député péquiste Harold LeBel n'arrivait pas à croire, lundi, que le Comité d'experts sur le revenu minimum garanti se contente d'appeler le gouvernement libéral à verser une aide équivalente à 55 % de la MPC, c'est-à-dire « à peine la moitié du montant nécessaire pour sortir de l'extrême pauvreté ». « On dirait que le gouvernement a donné au comité un mandat qui allait lui fournir les recommandations dont il avait besoin. [...] Le gouvernement cherchait-il vraiment une façon d'aider les plus vulnérables? » a demandé le porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte contre la pauvreté. « Le gouvernement doit faire mieux et s'as-

surer que tous les Québécois ont accès à un revenu décent, qui leur permette de réellement sortir de la pauvreté. »

« Avec une hausse si minime que 1,30 \$ par jour, les assistés sociaux pourraient s'acheter un gros pot de beurre de pinottes par semaine. On est loin du compte », a poursuivi la porte-parole de Québec solidaire, Manon Massé.

Elle urge M. Blais à relire son essai *Un revenu garanti pour tous* avant de compléter son *Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. « J'espère que M. Blais reviendra à ses racines et s'attaquera enfin aux "groupes d'intérêts puissants" qui défendent un système économique injuste qui perpétue la pauvreté », a affirmé M^{me} Massé par voie de communiqué.

M. Blais entend sortir quelque 100 000 Québécois de la pauvreté. Il compte dévoiler son plan d'ici la fin de l'année.

La présidente du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti, Dorothee Boccanfuso, a dissuadé le ministre libéral d'instaurer le revenu minimum garanti au moyen d'une allocation universelle et d'impôt négatif sur le revenu. Une telle réforme créerait des « problèmes d'équité et dans certains cas d'efficacité et d'incitation au travail », a-t-elle fait valoir lundi.

« Vision rétrograde »

Le porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Serge Petitclerc, reproche au comité d'économistes d'avoir été aveuglé par ses préjugés lors de la rédaction de son rapport. « Viser 55 % de la MPC, c'est attaquer de front le consensus social selon lequel la MPC représente un seuil minimal pour couvrir les besoins de base. C'est faire le choix de maintenir des centaines de milliers de personnes dans la misère », a-t-il insisté.

Il exhorte M. Blais à renforcer les protections publiques pour assurer à tous et toutes un revenu au moins égal à la MPC — 17 716 \$ par

année —, à augmenter le salaire minimum à 15 \$ l'heure, puis à lancer une campagne de sensibilisation visant à « changer les mentalités et à contrer les mythes et les préjugés » accablant les Québécois dans la pauvreté.

Prime au travail bonifiée

D'autre part, le Comité d'experts sur le revenu minimum garanti propose aussi de « renforcer de façon importante » la prime au travail.

Le comité propose de tirer vers le haut cette « prime » de façon à ce qu'une personne sans enfants travaillant environ 18 heures par semaine au salaire minimum touche 1661 \$ de plus par année. Sa prime au travail passerait de 730 \$ à 2391 \$.

Le comité évalue le coût de cette « bonification majeure de la prime au travail », qui inciterait selon lui plus d'une personne à quitter le programme d'assistance sociale et à retourner sur le marché du travail, à plus d'un milliard de dollars par année pour l'État.

Le comité propose une « application graduelle » nettement moins coûteuse (109 millions par année) qui consiste à bonifier la prime au travail dans un premier temps pour les personnes seules (396 000) et pour les couples sans enfants (45 000). Les ménages sans enfants devraient bénéficier d'un « rattrapage » par rapport à ceux avec enfants, soutient-il.

Par ailleurs, le comité recommande le versement automatique de certains crédits d'impôt, le paiement de différents soutiens financiers au moyen d'un chèque unique ainsi qu'une couverture supplémentaire aux personnes faisant face à des « situations de transition ».

Le Devoir

Lire aussi · Le Québec champion canadien de la lutte contre la pauvreté. L'austérité libérale n'a pas vraiment changé le portrait. **Page B 1**

La CAQ veut un BAPE indépendant du gouvernement

Les membres devraient être nommés par les deux tiers des députés, selon Mathieu Lemay

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

La « crédibilité » du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) s'effrite, s'inquiète la Coalition avenir Québec. La situation commande que tous les membres de l'organisme public soient désignés par au moins les deux tiers de l'Assemblée nationale, soutient le député de Masson, Mathieu Lemay. Il déposera un projet de loi en ce sens à l'Assemblée nationale cette semaine, a appris *Le Devoir*.

La CAQ appellera la nouvelle ministre de l'Environnement, Isabelle Melançon, à calquer le mode de nomination des membres du BAPE sur celui des membres de la Commission d'accès à l'information, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et de la Commission de la fonction publique, selon une « note interne » de deux pages obtenue par *Le Devoir*. « Les Québécoises et les Québécois doivent pou-

voir compter sur un organisme neutre, compétent et pleinement indépendant », soutiendra le porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement, Mathieu Lemay. Il appuyait, jusqu'à aujourd'hui, l'idée de soumettre seulement la candidature du président et du vice-président du BAPE à un vote des deux tiers de l'Assemblée nationale.

Son projet de loi risque de heurter le mur de l'indifférence des élus libéraux. Ceux-ci ont rejeté en bloc, le 26 septembre dernier, une motion déposée par la CAQ, appuyée par le Parti québécois et Québec solidaire, prévoyant que « l'Assemblée nationale entérine la nomination du président du BAPE par un vote aux deux tiers de ses membres » et « qu'elle exige que le recrutement de l'ensemble des membres du BAPE, y compris de ses dirigeants, émane d'un comité de sélection dont la majorité des membres doivent être indépendants du gouvernement ».

Dans un décret publié le 13 septembre dernier, le gouvernement Couillard a confié la sé-

lection des candidats « aptes » à siéger au BAPE à un comité de trois membres, dont deux « issus du gouvernement ». L'ex-ministre de l'Environnement, David Heurtel, a fait fi de l'avis du BAPE, qui l'invitait à s'en remettre à un comité formé du président du BAPE, d'un représentant du public désigné par ce dernier ainsi qu'un retraité de l'administration publique.

Les groupes environnementaux exhortent le gouvernement libéral à instituer un processus « transparent » et imperméable à toute « ingérence politique », jusqu'ici en vain.

« Depuis son assermentation, Isabelle Melançon impressionne peu. À elle de prouver qu'elle n'est pas simplement une machine à produire des phrases creuses. Isabelle Melançon n'est pas obligée de marcher dans les pas de David Heurtel », peut-on lire dans le document de travail de la CAQ, sous la rubrique « argumentaire prévu », tombé entre les mains du *Devoir*.

Le Devoir

ACTUALITÉS

PROCÈS

« Ça s'est terminé là », raconte Tony Accurso

L'entrepreneur dit ne pas avoir interrogé ses chefs d'entreprise après les perquisitions de l'UPAC

AMÉLI PINEDA

Malgré une perquisition de l'Unité permanente anti-corruption (UPAC) à ses bureaux, l'ex-entrepreneur en construction Tony Accurso soutient ne jamais avoir demandé plus d'explications aux présidents de ses entreprises à la suite de la visite des policiers.

« En octobre 2012, l'UPAC perquisitionne pendant sept heures dans vos bureaux. Confrontez-vous vos présidents d'entreprises, leur demandez-vous "Qu'est-ce que c'est ça?" », a demandé le procureur de la Couronne, M^e Richard Rougeau, à l'ancien propriétaire des firmes Louisbourg et Simard-Beaudry.

« J'ai rencontré M^e Rochon [l'avocat de M. Accurso], il m'a fait état des documents qu'ils cherchaient et m'a dit que les policiers ont pris ce qu'ils avaient à prendre », a simplement répondu l'accusé de 66 ans.

« Et vos présidents d'entreprises? », a renchéri M^e Rougeau. « J'ai dit "Êtes-vous au courant de quelque chose?" et ils ont dit "Non, non, non" », a répondu M. Accurso, ajoutant que « ça s'est terminé là ».

M^e Rougeau a alors laissé entendre à M. Accurso qu'au lendemain de la perquisition, il avait poursuivi sa vie « comme si de rien n'était ». « Il le faut », a confirmé l'entrepreneur.

Fin du témoignage

M. Accurso a terminé son témoignage lundi à son procès relativement à sa participation à un système de collusion et de corruption dans l'octroi des contrats publics à Laval. Il a été confronté à la perquisition menée le 11 octobre 2012 dans ses bureaux, la même journée qu'une descente policière à l'hôtel de ville.

L'accusé de 66 ans a toujours juré ne jamais avoir pris part à des malversations. Il a cependant avoué, au tout début de son témoignage, la semaine dernière, avoir entendu parler d'un possible stratagème frauduleux à deux reprises, une première fois en 1997, puis une deuxième « environ » en 2002.

C'est son ami Claude Asselin, qui était à l'époque direc-



RYAN REMIOWZ LA PRESSE CANADIENNE

Tony Accurso fait partie des 37 personnes arrêtées par l'UPAC relativement à un système de collusion et de corruption à Laval.

teur général de la Ville de Laval, qui l'a questionné à ce sujet, a-t-il dit.

« Rien n'a attiré votre attention ou votre vigilance pendant toutes ces années? », s'est étonné M^e Rougeau.

« Non », a d'abord répondu M. Accurso avant de souligner qu'il avait tout de même interrogé ses présidents, Joe Molluso (Louisbourg) et Frank Minicucci (Simard-Beaudry), qui avaient affirmé n'être au courant de rien.

M. Accurso a expliqué vendredi dernier, que c'est seulement après leurs arrestations, en mai 2013, que Joe Molluso, qui est aussi son cousin, lui a avoué leur participation au stratagème de partage de contrats. M. Molluso travaille toujours pour lui, il est d'ailleurs le conseiller d'affaires de ses enfants.

« J'ai dit "Êtes-vous au courant de quelque chose?" et [mes présidents d'entreprise] ont dit "Non, non, non" »

Tony Accurso, ancien propriétaire des firmes Louisbourg et Simard-Beaudry

Relation avec Vaillancourt

La Couronne est aussi revenue sur ses liens avec Marc Gendron, un collecteur de fonds de l'ex-maire de Laval, Gilles Vaillancourt. Celui-ci a raconté sous serment avoir reçu 200 000 \$ dans le stationnement de son centre commercial de Laval. Un événement nié par M. Accurso, qui a dit, aussi sous serment, ne jamais avoir remis d'argent à quiconque.

« Lui avez-vous déjà donné un lift? Une ride? » a questionné M^e Rougeau. Sourire en coin, M. Accurso a répondu par la négative. Quant à sa relation avec l'ex-maire Vaillancourt, il l'a qualifiée de « cordiale ».

Le procès de M. Accurso se poursuivra jeudi avec les plaidoiries de la défense. Celles de la Couronne devraient commencer vendredi.

Les 11 membres du jury pourraient commencer leurs

délibérations mardi prochain. M. Accurso fait face à des accusations de complot afin de commettre des actes de corruption dans les affaires municipales, de complot en vue de commettre des fraudes, de fraude de plus de 5000 \$, de corruption de fonctionnaires et d'abus de confiance.

Un seul procès

Tony Accurso fait partie des 37 personnes arrêtées par l'UPAC relativement à un système de collusion et de corruption.

Du lot, 27 ont plaidé coupable — dont l'ex-maire Gilles Vaillancourt —, 3 sont décédées et 6 autres ont obtenu un arrêt des procédures. M. Accurso sera le seul accusé à subir un procès.

Le Devoir

LÉGALISATION DU CANNABIS

Les experts apportent de l'eau au moulin de l'opposition

MARIE-MICHÈLE SIOUI
Correspondante parlementaire à Québec

L'avis d'experts sur la détection du cannabis chez les automobilistes nourrit les critiques des partis d'opposition à Québec, qui dénoncent tantôt l'empiètement du fédéral, tantôt l'intention du gouvernement Couillard d'imposer la tolérance zéro aux amateurs de marijuana qui prendront le volant.

Le Devoir a donné la parole lundi à des chercheurs qui ont ainsi établi qu'il est impossible de détecter le niveau d'intoxication au cannabis en analysant uniquement la salive, le sang ou l'urine d'un individu. Ils ont aussi remarqué que la présence de THC — l'ingrédient actif le plus important du cannabis — dans la salive n'équivaut pas nécessairement à la sensation d'effets psychotropes.

« Quand on dit que le fédéral n'était pas prêt, c'est la plus belle démonstration », a réagi le député péquiste Sylvain Pagé. « Ce qu'avancent ces experts est un

« Quand on dit que le fédéral n'était pas prêt, c'est la plus belle démonstration »

Sylvain Pagé, député péquiste

autre élément qui milite pour un report de l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis en juillet 2018 », a aussi déclaré le caquiste Simon Jolin-Barrette.

Pas de preuve

À Québec solidaire, Amir Khadir a choisi de réserver ses commentaires à l'endroit des troupes de Justin Trudeau. « Il ne faut pas épuiser sa capacité de s'indigner », a-t-il suggéré.

L'élue de Mercier, médecin de carrière, a plutôt proposé de s'en remettre à la science et aux dispositions actuelles du Code criminel.

« Il faut s'en tenir à ce qui a été approuvé [...], qui consiste à demander au policier de faire son test de sobriété normalisée », a-t-il suggéré, en évoquant ces vérifications qui consistent no-

tamment à demander à un automobiliste de se tenir sur un pied, ou de marcher et de se retourner. Viendrait ensuite une intervention au cours de laquelle les policiers décideraient « s'il y a des méthodes plus intrusives » à appliquer, a-t-il ajouté.

« Mais même un test [d'urine ou de sang, par exemple] peut ne pas tenir la route devant les tribunaux, puisque la défense peut dire: il n'y a pas de preuve établie par la science », a fait valoir Amir Khadir.

Pour cela, il a suggéré qu'un « comité [consultatif] scientifique, formé par les meilleurs experts, poursuive l'évolution de nos connaissances là-dessus ».

L'élue a rejeté l'approche de la « tolérance zéro » préconisée par les libéraux de Philippe Couillard.

« C'est difficilement acceptable dans une société où, par ailleurs, on dit que les gens peuvent consommer la marijuana à usage récréatif et où l'on sait que la marijuana demeure dans le sang pendant des jours », a-t-il déclaré.

Situations fâcheuses

Sylvain Pagé, du Parti québécois, a suggéré une tout autre approche. « Dans le doute, qu'on s'abstienne: tolérance zéro », a-t-il résumé.

À son avis, l'« empiètement » du gouvernement fédéral créera des « situations fâcheuses », tant pour les policiers que pour les citoyens.

« Étant donné que les données seront très peu probantes, il y a de fortes chances que les gens qui contesteront en Cour finissent par avoir gain de cause », a-t-il dit.

L'élue péquiste a dit se fier aux entreprises qui ont déclaré, lors des consultations sur la marijuana, avoir besoin de « 12 à 18 mois » pour mettre sur pied des systèmes de détection fiables du THC.

Le Devoir

Le Devoir

LONGUEUIL

Dépouillement judiciaire autorisé

Un juge a autorisé la tenue d'un dépouillement judiciaire à Longueuil, où Sylvie Parent l'a emporté à la mairie contre Josée Latendresse le 5 novembre dernier. Le dépouillement ne sera effectué que dans une centaine de sections de vote, a toutefois déclaré le juge Luc Poirier. Seules 118 voix séparaient les deux candidates à la mairie de



JOSÉE LATENDRESSE

Longueuil. Sur les 59 554 bulletins déposés, 1266 avaient été rejetés. La procédure de dépouillement judiciaire réclamée par Josée Latendresse pourrait prendre quelques jours.

Le Devoir

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Trois plaintes d'inconduites sexuelles déposées au Collège des médecins

ISABELLE PARÉ

Dans la foulée du mouvement d'allégations d'agressions ou de harcèlement sexuels #Moiaussi survenu sur les réseaux sociaux, le Collège des médecins du Québec a reçu trois plaintes du public en un mois et invite les personnes qui auraient subi une forme ou une autre d'inconduite sexuelle à faire de même.

Dans un communiqué diffusé lundi, la corporation médicale a rappelé que sa politique de tolérance zéro à l'égard de ce genre de comportements s'appliquait non seulement aux relations entre médecins et patients, mais aussi aux employés, aux stagiaires ou toute autre personne appelée à être en contact avec un médecin.

La sortie du collège survient quelques jours après les allégations de harcèlement sexuel faites à Radio-Canada par une employée à l'égard d'un médecin du Centre de santé universitaire McGill (CUSM). Cette dernière alléguait que ses supérieurs et son syndicat n'ont pas agi pour faire cesser le comportement incessant du médecin et poursuit ce dernier pour 360 000 \$ en dommages et intérêts.

Le Collège des médecins a confirmé que le médecin visé par la poursuite en question faisait effectivement l'objet d'une enquête disciplinaire de la part du bureau du syndicat et qu'une comparution devrait avoir lieu sous peu.

65 plaintes en cinq ans

Selon des chiffres obtenus du Collège, le syndicat de la corporation des médecins a reçu depuis cinq ans 65 plaintes liées à des cas d'inconduites sexuelles, dont 23 seulement ont donné lieu à la comparution des médecins visés.

Dans les autres cas, les enquêtes n'ont pas été ouvertes en raison du refus de la victime de témoigner, faute de preuves, ou en l'absence d'une faute démontrée.

« On tient à rappeler que toute personne, pas seulement des patients, peut déposer une plainte auprès du collège », a soutenu M^{me} Leslie Labranche, relationniste de presse pour le collège, affirmant que le syndicat reçoit environ 12 ou 13 plaintes d'inconduite sexuelle chaque année.

« Il est trop tôt pour dire s'il y aura une augmentation cette année, dit-elle. Est-ce un hasard? Est-ce dû au récent mouvement d'allégations? On ne peut tirer de conclusions pour l'instant. »

Le Devoir

Le Devoir

au Salon du livre de Montréal

100
L'Action
NATIONALE
1917-2017



Lancements jeudi 16 novembre à 17h30

Table ronde sur l'histoire de la revue
samedi 18 novembre 15h

Abonnements et achats
à la boutique action-nationale.qc.ca
au téléphone 514 845-8533 (sans frais : 866 845-8533)

ÉDITORIAL

PARADIS FISCAUX

Impuissance à Québec

Le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão, a rendu public, vendredi, une brique intitulée *Paradis fiscaux : plan d'action pour assurer l'équité fiscale*. D'une façon générale, le document est un aveu d'impuissance. Il s'évertue à démontrer que le Québec ne peut pas faire cavalier seul pour contrer le phénomène, surtout quand il s'agit de multinationales. C'est avant tout au Canada d'agir, de concert avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le G20, soutiennent les bonzes du ministère.

Le Plan d'action donne suite au rapport, déposé en mars dernier, de la Commission des finances publiques (CFP) qui s'est penchée sur le phénomène des paradis fiscaux. La CFP recommandait d'imposer une taxe sur les profits détournés (Google Tax), de percevoir les taxes de vente sur les transactions en ligne à même les cartes de crédit ou encore de réclamer l'impôt sur les dividendes reçus au Québec quand il est versé dans un État où la ponction fiscale est insignifiante.

Lors d'une interpellation à l'Assemblée nationale vendredi, Carlos Leitão a déclaré : « *Tout stratagème ou mécanisme, légal ou non, visant à éviter à des contribuables [...] de payer [leur] juste part de taxes et d'impôts est inacceptable.* » Voilà pour les grands principes. Mais s'attaquer à ce problème mondial n'est pas simple, a plaidé le ministre, avançant que seuls la collaboration entre les pays et le partage d'information permettent de lutter efficacement contre l'évasion fiscale.

Ce sont les membres de la CFP qui doivent être déçus : la plupart de leurs recommandations phares sont jugées inapplicables, comme l'est le projet de loi 997 du député de Québec solidaire Amir Khadir, qui s'inspire des conclusions de la commission.

Dans son document, le ministère établit que les paradis fiscaux coûtent cher à l'État, soit 700 millions par an. La richesse financière que les Québécois nantis ont placée dans les paradis fiscaux serait de l'ordre de 13 milliards et les pertes fiscales associées à ces stratagèmes s'élèveraient à 257 millions annuellement. Les pertes attribuables aux profits détournés des multinationales sont estimées à 159 millions par an tandis que la non-perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) sur les achats de biens et services en ligne coûteraient 257 millions par an, une donnée en constante progression.

Or, le Québec perdrait au change en s'en prenant aux sociétés qui détiennent des filiales dans des paradis fiscaux, avertit le ministère qui a dénombré 642 de ces sociétés actives au Québec. Elles contribuent pour quelque 35 milliards au produit intérieur brut (PIB) québécois, soit 9 % du total, et elles soutiennent 310 000 emplois, dont 117 000 emplois directs. Imposer une taxe sur les profits détournés et sortir du rang en ne reconnaissant plus les conventions fiscales conclues par le Canada avec les paradis fiscaux feraient fuir nombre de ces entreprises qui iraient simplement s'établir dans d'autres provinces, prévient-on. À terme, 70 000 emplois disparaîtraient et, pour récupérer 159 millions, l'État subirait une chute de ses recettes de 500 millions.

Pour ce qui est des multinationales, Carlos Leitão s'en remet donc à Ottawa qui, lui, s'en remet à l'OCDE et au G20. Le Canada a commencé à appliquer le plan d'action de l'OCDE « *pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices* », appelé BEPS. Québec souhaite obtenir du gouvernement fédéral les informations provenant du BEPS et des conventions fiscales.

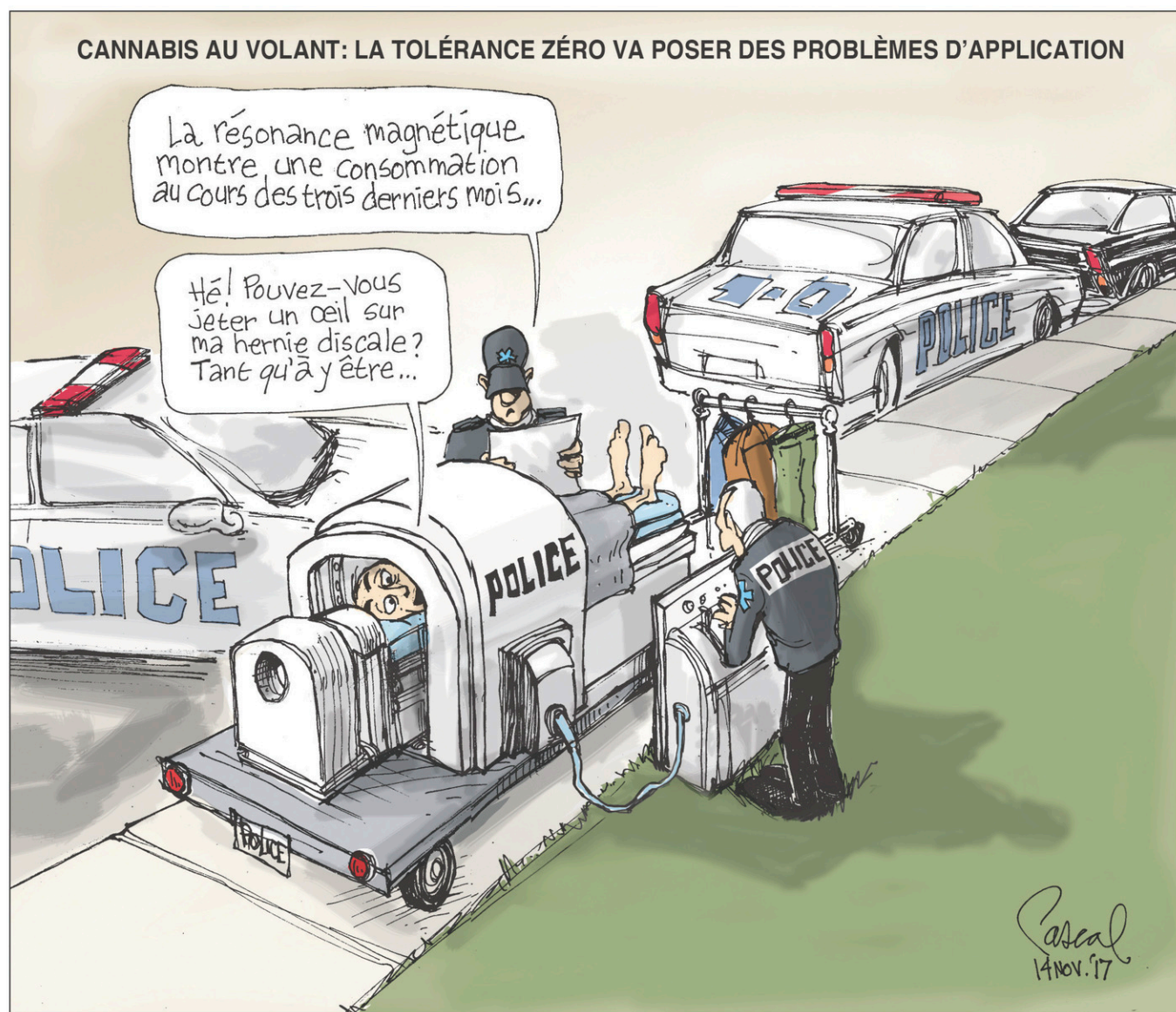
Carlos Leitão a annoncé la création d'un groupe « *d'intervention spécialisée en planifications fiscales internationales* » et l'ajout de ressources additionnelles à Revenu Québec. Une vingtaine d'employés de Revenu Québec se feront accréditer par l'Agence du revenu du Canada et travailleront dans les locaux de celle-ci afin d'avoir accès aux dossiers fédéraux, une première. Le ministre entend renforcer la lutte contre les planifications fiscales dites « *agressives* », notamment en privant de contrats publics toute entreprise, y compris les firmes de comptables, qui participe à des stratagèmes d'évitement fiscal abusif.

Jusqu'ici, le Canada s'est montré d'une rare complaisance à l'égard du recours aux paradis fiscaux, dont les grandes banques canadiennes font leur pain et leur beurre. Mais c'est en échange d'informations sur les comptes détenus par des Canadiens. Il faut maintenant que ces informations servent, autrement que par le truchement de fuites embarrassantes. Certes, la nécessaire collaboration internationale prend du temps avant de donner des résultats. Mais le Canada, qui possède, après tout, une connaissance pointue en matière de paradis fiscaux, doit cesser de fermer les yeux sur l'évasion fiscale et soutenir le Québec dans son combat.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Disons-le tous: moi aussi

Le mouvement #Moi aussi a pris naissance le 15 octobre dernier. Pas même un mois depuis. Comme une déferlante venue des États-Unis, la marée s'est mise alors à monter de ce côté-ci de la frontière, faisant couler beaucoup d'encre et se noyer des figures connues. On s'étonne. Comment en venir là? Comment adopter un comportement si odieux envers des personnes, surtout des femmes, mais des hommes aussi, souvent en situation de vulnérabilité?

Là-dessus, de partout, l'histoire a démontré que des victimes d'agression et de harcèlement à caractère sexuel, seules dans la mêlée, risquaient fort de sombrer encore plus bas dans l'échelle du malheur, tant les systèmes en place les jugeaient d'abord et avant tout comme responsables de leur propre drame. Cela, on l'a bien vu à de multiples reprises par le passé, mais dans l'actualité récente particulièrement.

Aujourd'hui, le mouvement #Moi aussi permet à plusieurs victimes de dénoncer leurs agresseurs et de partager publiquement leurs histoires, sans peur et sans se couvrir de honte. Il vise à conscientiser la planète. Il est donc fondamental de se prononcer sur l'ampleur du problème et de dire à voix haute, avec tout le monde: moi aussi.

Alain Petel
 Le 8 novembre 2017

Ô Canna... bis

Les opposants à la légalisation du cannabis freinent des quatre fers pour en chambouler l'échéancier, sinon faire dérailler le processus au complet. Ils s'inquiètent d'être mal préparés à ce qui arrivera lorsque la marijuana sera légalisée.

Pourtant, nos grands inquiets, députés, sénateurs et autres, devraient comprendre que le « problème » n'est pas dans l'avenir, mais qu'il est déjà et depuis longtemps parmi nous : la consommation est très largement répandue, l'accès est très facile, même pour les jeunes, et les recettes fiscales que les trois ordres de gouvernement espèrent partager ne sont qu'une fraction des sommes qui tombent aujourd'hui dans les poches du crime organisé. Leur postulat de base est que la consommation augmentera significativement. Cela s'est-il vérifié dans les quelques endroits qui ont légalisé la marijuana depuis quelques années?

Sauf erreur, on voit peu de références sérieuses à l'expérience de nos voisins dans le discours des opposants. On a plutôt l'impression d'une piètre connaissance, tant théorique que pratique, du produit et de ses effets. La légalisation ne sous-entend pas que le cannabis est (quoique moins nocif que l'alcool pourtant en vente libre à peu près partout) bon; on y recourt parce que la prohibi-

tion est carrément mauvaise. Parlez-en, par exemple, à ceux qui se voient refuser l'entrée aux États-Unis pour un « crime » commis il y a plus de trente ans et qui ont obtenu leur pardon — sauf que celui-ci n'est pas reconnu par les Américains.

La légalisation permettra un (meilleur) contrôle du produit et de sa distribution. Elle facilitera aussi la poursuite d'études scientifiques rigoureuses et le monitoring des impacts sur la société et sur les individus : les gouvernements auront alors la possibilité, au besoin, de modifier la loi, pour une fois sur la base de données probantes.

François Thérien
 Montréal, le 11 novembre 2017

Voir au-delà de la voiture électrique

Je ne crois pas que la voiture électrique soit la meilleure réponse à notre problème de pollution, du moins au Canada, à cause de l'étendue du territoire et de notre température trop froide. Mieux vaudrait investir pour assurer un bien meilleur rendement aux voitures à essence et diminuer de moitié le besoin d'utiliser la voiture en augmentant l'offre du transport en commun, comme semble vouloir le faire la nouvelle mairesse de Montréal. Très bon choix.

Gilles Marleau
 Orléans, le 11 novembre 2017

L I B R E O P I N I O N

L'intelligence artificielle, la voie royale de l'eugénisme

GILLES MCMILLAN
 Essayiste

Il est étonnant que le professeur de philosophie Jocelyn Maclure, responsable d'une réflexion dite éthique sur ce qu'on appelle fallacieusement « l'intelligence artificielle », ne commence pas par soulever le problème éthique de la dénomination même de cette matière morte produite en laboratoire (« Montréal peut être à l'avant-garde de la réflexion éthique sur l'intelligence artificielle », *Le Devoir*, 2 novembre 2017).

Ce qu'on appelle l'intelligence artificielle a sans doute autant à voir avec l'intelligence que la pornographie avec l'érotisme. L'amour n'engage pas seulement les organes génitaux et la jouissance à tout prix, mais tout l'être humain, dont les relations humaines qu'il construit au gré de circonstances multiples et complexes, relations faites parfois de jouissances certes, mais aussi de douleurs, de déceptions, de frustrations, de conflits, de joie et de malheurs, de réflexivité à partir de ces infinies expériences : qui suis-je, qui sommes-nous, pourquoi ça?

Cette histoire de désir conduit même à la reproduction de l'espèce humaine, à l'invention de l'humanité, donc à l'invention du langage, de la culture, des peuples, des civilisations. Celle-ci contribue autrement que n'importe quel logiciel ou lobby techno-industriel au développement de l'intelligence, voire même au développement de la bêtise, la pire étant celle qui se donne pour intelligente, c'est dire qu'elle est très répandue.

L'intelligence produite en dehors de ce terreau humain en lien avec le monde et l'univers, connu et inconnu, n'est tout simplement pas de l'intelligence, car elle est privée de corps, d'émotions, de croyances, d'illusions, d'expériences; elle est privée de ses forces comme de ses faiblesses.

Chose monstrueuse

Cette condition humaine souvent pitoyable inspira le poète Henri Michaux à écrire : « *Comme le corps (ses organes et ses fonctions) a été connu principalement et dévoilé, non pas par les prouesses des forts, mais par les troubles des faibles, des malades, des infirmes, des blessés (la santé étant silencieuse et source de cette impression immensément erronée que tout va de soi), ce sont les perturbations de l'esprit, ses dysfonctionnements qui seront mes enseignants.* »

On peut bien sûr préférer l'œuvre de Paul Valéry, mais écrire avec une telle sensibilité, une telle intelligence, l'importance des « *troubles des faibles* » dénote paradoxalement une des plus grandes forces au fondement même de toute créativité, qu'elle soit classique ou moderniste, qu'elle fasse l'apologie du « *savoir-penser* » ou, au contraire, la critique de celle-ci.

Alors, cette chose potentiellement monstrueuse qu'on appelle l'intelligence artificielle, forcément aux mains des lobbies industriels et militaires, sous-tend un fantasme de perfectibilité qui n'est rien d'autre que de l'eugénisme tout en contribuant à l'assèchement de l'humanité.

Or ce fantasme d'une transhumanité est bel

et bien humain cependant, parce qu'il est rendu possible et qu'il se présente à nos sociétés avides de confort comme une puissance à réaliser à tout prix. Ce fantasme est rendu possible technologiquement, mais aussi parce que nous désertons notre responsabilité à l'égard du monde. Autrement dit, nous abdiquons notre liberté. Laissons cela aux machines, nous disons-nous. La réalité, c'est que nous sommes maintenant au service des machines.

Puritanisme

Plus que jamais les imaginaires sont fascinés par un puritanisme qui ne dit pas son nom, qui rêve d'épurer la race humaine de toutes ses tares, désirs malsains et encombrants dans une société pacifiée et productive d'un monde fait pour le tourisme. Une éthique digne de ce nom devrait commencer par se pencher sur ce fantasme de pureté et de puissance qui, faut-il le rappeler, s'est concrétisé au cours de l'histoire récente. Des écrivains de différents horizons pensent même qu'Hitler a gagné, que sa victoire s'accomplit insidieusement, aveuglément, alimentée quotidiennement par la religion du Progrès et de la technologie.

Le grand critique de l'idéologie technologique Jacques Ellul proposait en réponse à cette idéologie une éthique, voire une esthétique de la non-puissance. Celle-ci n'est pas l'impuissance, car elle est fondée sur le refus rationnel de recourir à ce qui se présente comme la puissance, une maîtrise technolo-

gique du monde, celle-ci étant trop risquée pour l'humanité. Günther Anders ne disait pas autre chose en affirmant que l'homme, dont l'humanité est devenue obsolète au regard de ses machines, est incapable d'imaginer les conséquences qu'auront ses inventions sur sa propre existence.

Dans son texte, le professeur Maclure évoque les inquiétudes de scientifiques tels que Stephen Hawking portant sur les dangers que cette technologie fait peser sur l'humanité tout entière, mais on a l'impression que c'est pour mieux les isoler. « *À ce stade de ma réflexion, écrit le philosophe, rien ne me permet de penser que ces craintes flirtant avec le catastrophisme doivent orienter nos actions relatives à l'IA.* » Et de poursuivre son exposé docilement, prudemment, sereinement, tel un « *Grand cerveau studieux* », le parsemant de mises en garde de convenance contre des dangers réels, mais non déterminants. Du reste, défendre cette technologie nouvelle ne revient-il pas à faire aux siècles derniers la promotion de l'automobile ou de l'énergie nucléaire?

Pour toutes ces raisons, on serait tenté de croire que l'appel du professeur Maclure est davantage une entreprise de légitimation d'une technologie morbide qu'une authentique réflexion. Alors, posons la question : Montréal à l'avant-garde de la réflexion éthique sur l'intelligence artificielle ou Montréal comme laboratoire d'avant-garde pour les lobbies qui défendent l'intelligence artificielle?

IDÉES

Aurons-nous droit à un changement dans le dossier des hydrocarbures ?

MARC DURAND

Ingénieur en géologie appliquée et en géotechniques, et professeur retraité de l'UQAM

Pierre Moreau est aux commandes du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et Isabelle Melançon a été récemment nommée à la tête du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Peut-on espérer une nouvelle orientation dans les dossiers de l'industrie extractive des hydrocarbures ?

Au MERN, Pierre Moreau a vite indiqué qu'il souhaite la poursuite du moratoire *de facto* sur les forages dans les basses-terres du Saint-Laurent. Ses plus récentes déclarations au congrès de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) montrent qu'il n'a pas encore pris la mesure du contenu des règlements sur les hydrocarbures; les forages dans les cours d'eau sont bel et bien permis dans la loi proposée.

Du côté du MDDELCC, où plus de 300 municipalités contestent le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), on n'a pas vraiment d'éléments clairs sur les intentions de la ministre Melançon.

La réaction de l'industrie au contenu du projet de loi 106 adopté il y a un an et ses règlements a été de reprendre des projets d'extraction du gaz et du pétrole. La législation ouvre la porte à l'emploi des techniques de fracturation. Les promoteurs savent que c'est uniquement le contenu précis des lois et des règlements qui importe, et non pas les déclarations verbales de politiciens.

D'autre part, l'opposition populaire aux projets d'hydrocarbures ne faiblit pas; elle s'est plutôt renforcée à la suite des décisions ré-

Si la fracturation hydraulique n'est plus possible, l'intérêt pour les permis d'hydrocarbures tombera de lui-même

centes perçues comme des victoires pour son action: l'abandon de l'exploration pétrolière à Anticosti et l'abandon d'Énergie Est. Ces pressions populaires ont un impact politique; les ministres déclarent qu'ils constatent l'absence d'acceptabilité sociale pour les projets.

Changement de cap

Comment concilier deux volontés bien oppo-



La possibilité de trouver des gisements conventionnels avec les seules techniques normales a toujours été très faible au Québec.

sées? Une solution pourra s'imposer au gouvernement: l'interdiction totale et partout au Québec des techniques de fracturation dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. Ce serait un changement de cap majeur, mais c'est tout à fait réalisable à court terme. Le gouvernement doit alors retirer de sa loi et de ses règlements d'application toutes les dispositions qui se rapportent aux autorisations de fracturation.

Il n'est pas nécessaire de racheter les permis d'exploration d'hydrocarbures, car l'objectif de ces permis est de trouver des gisements de pétrole ou de gaz; les permis ne portent aucune garantie quant aux techniques permises, ni quant au type de gisement visé par l'exploration. Il n'y a aucun motif justifiant de dédommager quiconque en retirant simplement l'emploi des techniques de fracturation.

Si la fracturation hydraulique n'est plus possible, l'intérêt pour les permis d'hydrocarbures tombera de lui-même. La possibilité de trouver des gisements conventionnels avec les seules

techniques normales a toujours été très faible au Québec. C'est essentiellement l'arrivée de la fracturation hydraulique dans le décor qui a permis un certain regain d'intérêt pour l'exploration pétrolière au tournant de 2008.

Ayant fait marche arrière dans le pétrole de schiste d'Anticosti, ayant maintenu un moratoire de facto dans les basses-terres, l'autre région où la possibilité d'extraction requiert obligatoirement la fracturation hydraulique, la suite logique est l'interdiction de la fracturation, ce qui signifiera en pratique l'abandon pur et simple de l'exploration de gisements non conventionnels.

Les permis actuels pourront toujours servir à chercher des hydrocarbures, mais uniquement des gisements conventionnels. Comme la possibilité d'en trouver est très marginale, le jeu n'en vaudra plus la peine. Les détenteurs ne renouvelleront pas ces permis à leur échéance. Le gouvernement ne devra pas offrir à d'autres exploitants ces permis libérés, du moins là où il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour l'exploration pétrolière et partout où les municipalités auront défini d'autres usages pour leur territoire.

Le mot « F--k » n'est plus vulgaire !

PIERRE TRUDEL



Il y a quelques jours, on apprenait que le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR), l'organisme chargé de décider des plaintes à l'égard des écarts de langage sur les ondes, estimait que « le mot "fuck" entendu à la radio n'a pas en français la même connotation vulgaire qu'en anglais ». On peut certes convenir que nous vivons désormais dans une société qui se formalise moins de tels propos extrêmes. Mais cette décision illustre la tendance à restreindre la portée des codes volontaires mis en place afin de discipliner les radios et les télévisions traditionnelles. Il devient en effet de plus en plus difficile d'appliquer les normes destinées à nous protéger contre les « gros mots », alors que sur Internet de pareils propos circulent sans balises.

Concurrence des réglementations

Ce phénomène, qui délégitime les normes sur le langage vulgaire ou qui ruine la légitimité des lois nationales, s'appelle la concurrence des réglementations. Par sa capacité de se superposer aux territoires nationaux, Internet engendre des conditions par lesquelles les lois territoriales se retrouvent en concurrence avec les règles qui s'appliquent par défaut dans les espaces du réseau des réseaux.

Le CCNR a été mis en place par l'Association canadienne des radiodiffuseurs à la suite d'une demande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Le CRTC est investi par la loi de la mission de surveiller et de réglementer tous les aspects du système de radiodiffusion. Mais pour compenser une pénurie de moyens, le CRTC a choisi de laisser à une instance volontaire mise en place par les diffuseurs le soin de décider en première ligne du bien-fondé des plaintes relatives aux écarts dans les émissions de radio ou de télévision. Comme le relevait récemment Naël Shihab dans une enquête publiée par *L'Actualité*, le CCNR reçoit de plus en plus de plaintes, mais le nombre de blâmes est en chute libre! Depuis quelques années, cette régulation volontaire du langage cru n'impose que quelques balises applicables uniquement dans les cas extrêmes.

Les législations sur les médias électroniques ont été édictées à une époque où les sons et les images entraient dans « tous les salons de la nation ». Cela pouvait justifier d'imposer des règles beaucoup plus strictes que celles qui étaient jugées nécessaires ou légitimes pour les propos diffusés dans les médias écrits. La généralisation de la réception en ligne a changé les conditions dans lesquelles s'apprécie la nécessité de réglementer les médias. Chacun a désormais la faculté d'écouter ou de regarder les propos et les images qui lui sont offerts. Notre capacité de nous soustraire aux contenus qui ne correspondent pas à nos goûts et valeurs est pratiquement illimitée. Cela change les évaluations que l'on fait à l'égard de la légitimité des règles destinées à policer ce qui se dit dans les médias.

La réglementation de la teneur des propos diffusés sur les ondes vise dorénavant un environnement médiatique en concurrence avec Internet. Internet devient la voie dominante d'accès aux émissions de radio et de télévision. Internet est un environnement qui met en concurrence les différentes réglementations des paroles et des images. Par le haut niveau de maîtrise qu'il confère aux individus de choisir de s'exposer ou non à certains contenus, mêmes extrêmes, l'environnement cyberspatial place les réglementations des contenus, comme celles s'appliquant jadis aux radios et aux télévisions, en situation de concurrence avec les règles beaucoup plus permissives prévalant sur le Web. Cela contribue à délégitimer les mesures destinées à policer le langage sur les ondes.

Déficit de légitimité

La place que prend Internet dans l'environnement médiatique change les conditions de fonctionnement des diffuseurs traditionnels. Dans un tel contexte, faut-il s'étonner que le CCNR hésite à blâmer les diffuseurs tenus à des règles plus strictes alors que ceux-ci sont en concurrence directe avec des diffuseurs qui sont exemptés de pratiquement toutes les contraintes? Persister à imposer à ceux qui diffusent en dehors d'Internet, par les moyens traditionnels que sont les ondes FM, des exigences qu'on n'a pas le courage d'imposer sur Internet a pour conséquence de délégitimer toute la réglementation destinée à assurer le civisme ou les équilibres dans les médias.

Ceux qui se désolent de la détérioration du langage dans les médias ou s'inquiètent de la prolifération des « radios poubelles » doivent prendre leur mal en patience! Si la tendance se maintient, l'étiollement des quelques normes qui prétendent encore imposer une certaine discipline dans les espaces médiatiques ira en empirant.

Des conséquences du dépassement éducatif des hommes par les femmes

PIERRE DUBUC

L'auteur est directeur et rédacteur en chef de L'aut'journal

Dans son livre *Où en sommes-nous? Une esquisse de l'histoire humaine* (Seuil), l'historien et anthropologue français Emmanuel Todd insiste sur l'importance des trois révolutions éducatives, qui ont marqué l'évolution humaine: l'alphabetisation, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Cette dernière révolution se caractérise, en Occident, par l'apparition d'une nouvelle stratification sociale et, de façon plus particulière, par le dépassement éducatif des hommes par les femmes, un phénomène sans précédent dans l'histoire, qui conduit, selon lui, à poser « l'hypothèse d'une mutation matriarcale, ce qui représenterait une révolution anthropologique, un saut dans l'inconnu ».

Au Québec, le sociologue Simon Langlois a bien documenté ces deux phénomènes — la stratification sociale et l'émergence des femmes — dans son livre *Le Québec change* (Del Busso, éditeur).

C'est sur le plan de la stratification sociale que « le Québec a le plus changé depuis un demi-siècle », insiste-t-il lorsqu'il nous reçoit dans son bureau de l'Université Laval, à Québec. Loin de la société homogène des « porteurs d'eau » d'il y a cinquante ans, Simon Langlois la décompose aujourd'hui en dix strates sociales. Il souligne que le changement le plus radical, sous l'effet de la scolarisation, est la place des femmes dans la société, comme en témoigne le taux de présence féminine chez les cadres intermédiaires (45,9 %), les professionnels (48,9 %), les professionnels intermédiaires (72,9 %) et les techniciens (52,1 %).

Cependant, la présence des femmes est beaucoup moins élevée chez les cadres supérieures (28,2 %) et au sommet de la pyramide sociale. Simon Langlois l'explique par des facteurs structurels, comme les *old boys networks* et la culture d'entreprise (longues heures de travail, horaires démentés, etc.), qui rendent inconciliables « deux systèmes d'action, celui de la grande entreprise et celui de la vie de couple ».

Nous ajouterions que l'inconduite et le har-

cèlement sexuels font aussi partie de l'arsenal des armes utilisées par les membres des *old boys networks* pour préserver leurs privilèges et que la vague de dénonciations actuelle de ces comportements est un nouvel épisode de la montée en puissance des femmes dans leur lutte pour l'égalité.

Le niqab

Parallèlement au débat sur les inconvénients sexuelles s'est tenu un autre débat, ayant en toile de fond la question de l'égalité hommes-femmes, avec l'adoption du projet de loi 62 ayant pour but de favoriser le « respect de la neutralité religieuse », qui vise indirectement le port du voile intégral par un certain nombre de femmes musulmanes.

Dans son « esquisse de l'histoire humaine », Emmanuel Todd nourrit notre réflexion sur cette question. Il accorde une importance primordiale aux structures familiales, qui auraient une influence déterminante sur nos pensées et nos comportements, souvent à notre insu.

La famille a pris différentes formes, souvent avec la transmission par le lignage du père. Ce système familial a permis à des sociétés en Chine, en Inde, en Iran et dans le monde arabe de développer de grandes civilisations, mais, paradoxalement, avec un abaissement continu du statut de la femme.

Mais ces structures sont aujourd'hui remises en question sous l'effet d'un certain nombre de facteurs, dont la hausse spectaculaire du niveau éducatif avec le dépassement des hommes par les femmes, la baisse de la fécondité et l'effacement terminal de la religion.

L'Iran et le monde arabe n'y échappent pas (le taux de fécondité n'est que de 1,6 enfant par famille en Iran). Selon Todd, « l'indicateur de fécondité nous permet de suivre le rythme des évolutions mentales » et « lorsqu'il passe en dessous de deux enfants par femme, nous pouvons être certains que, dans sa masse, la population est sortie du système religieux ancien ». Ainsi, le fondamentalisme musulman ne serait que « l'ultime raidissement de la foi » et qu'« une étape sur le chemin de la sécularisation ».

Cependant, la sécularisation ne signifie pas l'effacement instantané de comportements associés

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un texte paru dans la revue *L'aut'journal*, novembre 2017, n° 364.



aux structures familiales et religieuses en voie de disparition. Dans son essai *Qui est Charlie?*, qui a suscité une immense polémique en France, Todd qualifiait de forme hypocrite d'islamophobie les immenses manifestations qui ont suivi les attentats contre *Charlie Hebdo*, en soutenant qu'elles mobilisaient les classes moyennes, des personnes âgées et des catholiques « zombies », c'est-à-dire provenant de régions de France où le catholicisme vient de disparaître. Todd étend ce jugement au Québec où « la fixation négative sur la religion de Mahomet est très facile à déceler ».

Bien entendu, le Québec n'est pas la France, où la plus forte mobilisation à la défense de *Charlie Hebdo* était, selon Todd, celle de la France d'« en haut », par opposition à la France d'« en bas ». Au Québec, au contraire, l'appui au port du voile trouve plusieurs de ses partisans au sein de l'élite multiculturaliste. On peut néanmoins recenser deux courants chez les défenseurs de la laïcité. Un premier courant qui regroupe les partisans d'une laïcité intégrale et un deuxième courant qu'on peut qualifier de catho-laïcité. Le débat sur le retrait ou non du cruchif à l'Assemblée nationale illustre bien la présence de ces deux tendances.

Dans son livre, Todd montre que la lutte pour la démocratie emprunte souvent des voies complexes. Il en va ainsi pour l'atteinte de l'égalité hommes-femmes.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des idées en revues*? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Bailargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondantes parlementaires à Québec); Dave Nadeau (recherche); Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal); Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers); ALEXANDRE TANTALO et Laurence Hémond (coordonnatrices); PROMOTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

DÉPÔT

SUIITE DE LA PAGE 1

téléphonique le chef Sébastien « CoRhino » Corriveau.

Une moitié du dépôt était alors remboursable après l'élection et l'autre moitié n'était retournée que si le candidat avait obtenu au moins 15% d'appuis. Autant dire que les candidats indépendants ou représentant des formations marginales perdaient presque systématiquement 500\$. Le montant est maintenant remboursé en entier à condition que le candidat remette à Elections Canada tous les rapports de campagne exigés.

« En 2015, j'avais plus de 80 personnes qui m'ont approché pour devenir candidats », relate M. Corriveau. « Quand elles ont su qu'elles devaient fournir 1000\$ et qu'elles ne le récupéraient que dans six mois, je n'ai eu que 28 candidats. » Il se dit profondément heureux de la décision et espère qu'elle ne sera pas portée en appel.

La chef du Parti communiste du Canada, Elizabeth Rowley, parle elle aussi d'une « décision très positive, qui s'est trop longtemps fait attendre ». Elle rappelle que c'est son parti qui a contesté jusqu'en Cour suprême les changements apportés en 1993 (Figuroa c. Canada). Le Parti communiste a eu gain de cause : le dé-

pôt est devenu remboursable et le nombre minimal de candidats exigé pour demeurer un parti officiel a été ramené de 50 à 2. Le montant du dépôt n'avait toutefois pas changé. Pour sa formation, l'abolition du dépôt de 1000\$ « signifie qu'on pourra utiliser cet argent pour imprimer des dépliants, l'utiliser à des fins politiques plutôt qu'administratives », explique M^{me} Rowley.

Le discours est le même au Parti vert, qui présente bon an, mal un quelque 300 candidats aux élections fédérales. « Ça représente des dépôts de 300 000\$. C'est beaucoup d'argent qu'on retire de la circulation », note le chef adjoint, Daniel Green. M. Green fait valoir que la Loi électorale prévoit déjà des dispositions (amendes, voire même impossibilité de se porter candidat plus tard) si un candidat ne fournit pas les rapports demandés. Il n'est donc pas nécessaire à son avis de prélever ces 1000\$ en amont.

Elizabeth Rowley rappelle que l'Ontario a aboli un tel dépôt « il y a environ trois ans », à la suite d'une cause devant les tribunaux pilotée par le Parti communiste, et que cela n'a pas contribué, comme le craignent certains détracteurs, à une multiplication de partis frivoles. Un tel dépôt n'existe pas au Québec.

Ploutocratie

Le chef du Parti Rhinocéros estime par ailleurs que la logique derrière l'exigence d'un

dépôt est choquante. Il est difficile de dire avec précision ce que représentait un dépôt de 200\$ en 1874, car la grille de calcul d'inflation de la Banque du Canada s'arrête à 1914. Mais 200\$ en 1914 représenterait 4360\$ aujourd'hui. « C'était pour empêcher le petit peuple d'être candidat, tonne M. Corriveau. Pourquoi en 2017 on a encore un règlement pour empêcher le petit peuple ? Ça n'a pas de bon sens. En 2019, watch out! Moi, je vise des candidats dans toutes les provinces, une centaine de candidats. C'est "de retour à 1980" ! »

Le discours est similaire du côté du Parti Marijuana. « J'ai seulement eu 8 candidats en 2015 alors que j'en aurais eu 16 sans le dépôt », explique le chef, Blair Longley. Cela dit, il n'est pas aussi enthousiaste que les autres. « Les gens qui veulent faire cela pour les principes, participer au processus, c'est bien. [La décision] élimine cet obstacle. Mais cela n'empêche pas que tout le système est biaisé en faveur des grands partis avant même que l'élection ne soit déclenchée », dit-il à propos des règles sur le financement des partis politiques.

En effet, les candidats et les partis politiques se font rembourser la moitié de leurs dépenses électorales s'ils obtiennent au moins 10% des suffrages. Les petits partis y parviennent rarement. « Les 1000\$ de dépôt font encore plus mal dans ce contexte », conclut Daniel Green.

Le Devoir

K-POP

SUIITE DE LA PAGE 1

tiers monde à quinzième puissance mondiale en une quarantaine d'années. La culture sert non seulement à faire tourner l'économie coréenne, mais elle diffuse aussi à très grande échelle une image idéalisée du pays. La culture populaire de la péninsule, surnommée K-pop, est devenue l'arme principale du « soft power » coréen.

« Mon message aux Montréalais, c'est que la culture populaire est vraiment importante, et pas juste pour les Coréens. La culture populaire peut influencer la réalité », dit Euny Hong, journaliste américaine auteure du livre à succès *The Birth of Korean Cool*, publié en 2014.

Un peu comme la K-pop, cet essai percutant est devenu viral et a été traduit en six langues. L'auteure de 44 ans est elle-même un pur produit de la mondialisation : née au New Jersey de parents coréens, elle parle quatre langues, dont le français, après un séjour de six ans à Paris. Elle a aussi vécu à Séoul dans le fameux quartier Gangnam, qui a donné son nom à une des vidéos les plus populaires de l'histoire de YouTube, *Gangnam Style*.

« Pouvoir doux » et grosse colère

« La vague coréenne n'est pas le fruit du hasard. Elle a été créée avec un soutien important du gouvernement coréen pour que la culture populaire devienne un instrument du soft power », dit Euny Hong, jointe à New York. Elle prononcera une conférence en français sur la *hallyu* à l'Université de Montréal — à l'invitation du Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM), ce vendredi soir.

Comme le Québec, la Corée du Sud a connu une sorte de révolution tranquille qui a fait entrer la péninsule dans la modernité, il y a quatre décennies. La « vague » culturelle coréenne vise aussi à affirmer l'identité nationale face à des voisins titanesques appelés Chine et Japon.

Les Québécois ont longtemps été mus par le ressentiment contre les « Anglais ». Les Coréens, eux, expriment une profonde colère contre les Chinois et les Japonais, voisins encombrants qui ont envahi successivement la péninsule. Ce sentiment de révolte est appelé *han* — et c'est le nom de l'ethnie chinoise majoritaire.

« Le han, c'est la colère ancestrale d'avoir été vaincus par plusieurs pays depuis des millénaires », dit Euny Hong. « C'est aussi la motivation pour le succès de la Corée. Le gouvernement voulait dépasser la culture populaire japonaise. Samsung avait pour but de dépasser Sony. J'ai l'impression que ça a fonctionné. »

Stratégie de convergence

Pour tenir tête aux Chinois et aux Japonais, la petite Corée du Sud (51 millions d'habitants) a adopté avant l'heure une sorte de stratégie de convergence semblable à celle de Québecor : l'État a investi massivement dans Internet à haute vitesse pour devenir le pays le plus branché du monde. Les fonds publics ont soutenu la création de studios d'enregistrement et de salles de spectacle.

Le gouvernement verse 500 millions par année au ministère de la Culture dans le but précis de stimuler les exportations. L'État a aussi créé un partenariat public-privé de un milliard de dollars pour financer la production de culture populaire. Bien sûr, tous ces artistes chantent, dansent et jouent dans des téléseries en langue coréenne. Et le public suit leurs exploits sur un écran plat « made in Korea » par Samsung ou LG.

La multiplication de la bande passante partout dans le monde, il y a une décennie, a répandu la K-pop comme une trainée de poudre. Les artistes comme BTS, K.A.R.D ou Girls Generation se font connaître d'abord et avant tout sur YouTube. Des ados de Téhéran, de Paris ou de Montréal connaissent par cœur les chorégraphies de leurs idoles.

Respect pour l'autorité

L'État a augmenté les impôts des entreprises pour financer ce plan d'exportation culturelle. Le gouvernement a imposé sa stratégie aux *chaebols*, ces conglomérats hybrides, issus à la fois du public et du privé, selon une recette typiquement coréenne.

« Le gouvernement coréen a décidé qu'il fallait changer la direction de l'économie parce que le pays était trop dépendant des grandes entreprises. Par exemple, Samsung représentait un tiers du PIB. Après la crise financière de 1998, il était clair que l'échec éventuel d'une des entreprises mènerait le pays à la dépression », explique Euny Hong.

Une planification économique avec une main de fer comme celle-là serait impossible dans une démocratie occidentale. Le poids des traditions pèse encore lourd en Corée, observe Euny Hong. Elle se souvient du choc qu'elle a vécu en débarquant avec ses parents à Séoul, à l'âge de 12 ans, en 1985. « Pour une raison que j'ignore, il était interdit de mettre les mains dans nos poches, raconte-t-elle. Il était aussi interdit d'avoir les cheveux bouclés, sauf si c'était naturel. Et il fallait une attestation du médecin ! »

Euny Hong et d'autres se demandent maintenant si le *soft power* coréen viendra à bout de l'imprévisible régime nord-coréen, qui agite la menace d'une guerre nucléaire. « Chose certaine, les Coréens du Sud n'ont peur de rien. Toutes ces menaces de la Corée du Nord ne sont rien d'autre que du chantage. »

Le Devoir

Le Devoir



LUIS TATO AGENCE FRANCE-PRESSE

La déforestation, la croissance rapide de la population, la destruction des milieux et le dérèglement climatique constituent des défis auxquels l'humanité n'a pas su répondre en 25 ans, disent des scientifiques de partout dans le monde. « Bientôt, il sera trop tard », explique Thomas Newsom, coauteur de la déclaration des scientifiques.

HUMANITÉ

SUIITE DE LA PAGE 1

se résume à un échec quasi généralisé. « Non seulement l'humanité a échoué à accomplir des progrès suffisants pour résoudre ces défis environnementaux annoncés, mais il est très inquiétant de constater que la plupart d'entre eux se sont considérablement aggravés », affirment pas moins de 15 364 scientifiques provenant de 184 pays, dans un manifeste publié lundi dans la revue *BioScience*, mais aussi en français sur le site du journal *Le Monde*.

« Dans ce document, nous avons examiné l'évolution de la situation des deux dernières décennies et évalué les réponses humaines en analysant les données officielles existantes », a expliqué à l'Agence France-Presse Thomas Newsom, professeur à l'Université Deakin en Australie, coauteur de la déclaration. Et le constat est sans équivoque : « Bientôt, il sera trop tard pour inverser cette tendance dangereuse. »

Ce « deuxième avertissement » revient bien évidemment sur la menace « potentiellement catastrophique » que représentent les bouleversements climatiques. Un phénomène provoqué par notre dépendance aux énergies fossiles, mais aussi par la déforestation et la production agricole, dont les émissions dues à l'élevage des ruminants de boucherie.

Un rapport publié lundi par le Global Carbon Project démontre d'ailleurs que les émissions mondiales de CO₂ sont reparties à la hausse en 2017, après trois années de stabilité. Ce constat est d'autant plus inquiétant que la communauté scientifique estime qu'il faudrait impérative-

ment plafonner les émissions de gaz à effet de serre dès 2020, pour ensuite les faire décroître, afin de limiter le réchauffement à 2°C, ce qui est l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat.

Population croissante

Les quelque 15 000 scientifiques signataires du nouveau manifeste déplorent par ailleurs notre incapacité à « limiter adéquatement » la croissance de la population mondiale. Celle-ci a en effet connu une augmentation de plus de deux milliards de personnes depuis 25 ans, soit près de 35%.

« Nous mettons en péril notre avenir en refusant de modérer notre consommation matérielle intense mais géographiquement et démographiquement inégale, et de prendre conscience que la croissance démographique rapide et continue est l'un des principaux facteurs des menaces environnementales et même sociétales », écrivent les auteurs de ce texte.

La destruction des milieux naturels et de pans entiers des écosystèmes de la Terre signifie en outre que « nous avons déclenché un phénomène d'extinction de masse, le sixième en 540 millions d'années environ, au terme duquel de nombreuses formes de vie pourraient disparaître totalement, ou en tout cas se trouver au bord de l'extinction d'ici à la fin du siècle ».

Globalement, pas moins de 60% des populations de vertébrés auraient déjà disparu depuis 1970, selon des données publiées l'an dernier par la Société zoologique de Londres. Une autre étude publiée cette année dans *Proceedings of the National Academy of Sciences* a permis de confirmer des reculs majeurs chez des milliers d'espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens. Ces régressions

sans précédent de la biodiversité vont d'ailleurs de pair avec une perte croissante d'« habitats naturels » terrestres et marins.

Solutions

Au-delà de ces constats extrêmement graves, les scientifiques plaident pour la mise en œuvre de plusieurs mesures « urgentes indispensables » pour opérer une « transition vers la durabilité ».

En plus de la nécessité de se tourner « massivement » vers les énergies renouvelables et de mettre fin aux soutiens financiers aux énergies fossiles, les auteurs insistent sur l'importance de « réduire le taux de fécondité » par une généralisation de l'accès à l'éducation et au planning familial. Ils mettent aussi en avant l'idée de « déterminer à long terme une taille de population humaine soutenable et scientifiquement défendable tout en s'assurant le soutien des pays et des responsables mondiaux pour atteindre cet objectif vital ».

Les scientifiques suggèrent aussi de « promouvoir une réorientation du régime alimentaire vers une nourriture d'origine essentiellement végétale » et de « réduire le gaspillage alimentaire ». Ils font valoir l'urgence de protéger les milieux naturels, qu'ils soient terrestres ou marins, mais aussi de « restaurer » des écosystèmes et de mettre en place les politiques nécessaires pour préserver la biodiversité.

« Il sera bientôt trop tard pour dévier de notre trajectoire vouée à l'échec, car le temps presse, concluent-ils. Nous devons prendre conscience, aussi bien dans nos vies quotidiennes que dans nos institutions gouvernementales, que la Terre, avec toute la vie qu'elle recèle, est notre seul foyer. »

Le Devoir

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com